

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

## AMENDEMENT

N ° CE104

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy et M. Bouillon

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 26 B, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.